



Zewoforum

LE MAGAZINE DES ORGANISATIONS
À BUT NON LUCRATIF

Inscrivez-vous
dès maintenant
et réservez
votre place
zewo.ch/congres

Congrès Zewo, jeudi 19 septembre à Zurich

Les OBNL dans les débats politiques

Sans la Zewo, rien n'est possible
La DDC réattribue les contributions aux programmes

6

«Swiss GAAP RPC ne sert pas à contrôler les subventions»
Interview avec Michael Annen

8

Payer une facture QR
Ce qu'il faut savoir

10

Sommaire 02.2019

- 4 Congrès de la Zewo 2019: les OBNL dans les débats politiques**
19 septembre 2019 au Volkshaus de Zurich
- 6 Sans la Zewo, rien n'est possible**
La DDC réattribue les contributions aux programmes
- 7 Présentation remarquable affichant un nouveau format**
Le supplément dons devient un cahier de journal à part entière
- 8 «Swiss GAAP RPC ne sert pas à contrôler les subventions»**
- 10 Payer une facture QR**
Ce qu'il faut savoir

Éditrice

Fondation Zewo
Pfungstweidstrasse 10
8005 Zurich
info@zewo.ch
www.zewo.ch

Rédaction

Martina Ziegerer

Maquette et illustration

Annemarie Widmer

Crédits photographiques

Photo de couverture et page 4 par Bill Mackie on Unsplash, photo de l'éditorial par Jack Hamilton sur Unsplash, exemple de facture QR Idd, article sur RPC: Amirali Mirhashemian on Unsplash

Traduction

Interna Translations

Zewoforum – LE MAGAZINE DES ORGANISATIONS À BUT NON LUCRATIF

Le magazine en ligne de la Fondation Zewo pour les organisations collectant des dons. Il paraît 4 fois par an au format électronique en allemand et en français.

Publication

www.zewo.ch/magazine-npo
Magazine à feuilleter en ligne et à lire au format électronique (fichier PDF)

Envoi

La lettre d'information électronique destinée aux organisations à but non lucratif avec les différents articles et le lien vers le magazi-

ne en ligne et au format électronique (fichier PDF) est envoyée aux adresses électroniques des personnes qui se sont inscrites.

Inscription

gratuite sur www.zewo.ch

Suggestions et changement d'adresse

info@zewo.ch ou 044 366 99 55

© Fondation Zewo

Réimpression, même partielle, autorisée uniquement avec indication de la source. La Fondation Zewo décline toute responsabilité en cas d'informations incomplètes ou erronées.



Les cartes sont rebattues

Chères lectrices, chers lecteurs,

La DDC a émis de nouvelles directives pour la collaboration avec les ONG suisses. Avec les ONG, elle souhaite mettre en œuvre l'Agenda 2030. L'expertise, les innovations et les services en provenance de Suisse visent à renforcer la société civile dans les pays en développement et en transition. Dans ce but, la DDC attribue chaque année 120 millions de francs de contributions aux programmes des ONG qui satisfont à ses exigences. Tous les quatre ans, les cartes sont rebattues. La procédure de candidature pour la prochaine phase est en cours. Les ONG peuvent postuler auprès de la DDC en vue d'un agrément dans quatre catégories.

Les ONG titulaires du label de qualité Zewo ont un atout en main

Pour les ONG qui disposent déjà d'un label de qualité, les chances sont bonnes. En effet, la DDC pose comme préalable, dans les quatre catégories, la certification Zewo. Les ONG qui n'ont pas de label de qualité Zewo et désirent demander un agrément auprès de la DDC doivent désormais se faire examiner par la Zewo. L'intérêt est grand. Au cours des derniè-

res semaines et des derniers mois, nous avons mené de nombreux entretiens préliminaires, émis des estimations sans engagement et ouvert de nouvelles certifications. En raison du surcroît de travail occasionné, la Zewo a dû reporter d'un an l'étude sur les coûts prévue pour cette année. De plus, les recertifications d'OBNL titulaires du label de qualité Zewo seront reportées d'un à deux mois étant donné que nous traitons en priorité les premières certifications.

Swiss GAAP RPC ouvre grand ses portes

Un nouveau projet de la Fondation RPC concerne non seulement les ONG qui perçoivent des contributions aux programmes de la DDC. Il s'adresse à toutes les ONG et entreprises qui bénéficient de subventions publiques. Un groupe de projet placé sous la direction de Michael Annen redéfinit les règles de comptabilisation des fonds publics. Quels sont les détails? Vous le saurez en lisant l'interview avec le chef de projet en page 10.

Billets d'entrée en multipack

Il sera également question de cartes lors

du congrès de la Zewo 2019. Nous nous penchons sur la carte politique des OB-
NL. Vous trouverez le programme à la page 4. Commandez votre billet d'entrée dès maintenant. Si trois personnes ou plus de la même OB-
NL s'inscrivent simultanément, elles profiteront d'un prix préférentiel.

Cordiales salutations
Martina Ziegerer



Martina Ziegerer,
Directrice de la Fondation Zewo



Inscrivez-vous
dès maintenant
et réservez
votre place
zewo.ch/congres

Congrès Zewo 2019 | Jeudi 19 septembre, Volkshaus de Zurich

Les OBNL dans les débats politiques

Les débats politiques impactent le travail des OBNL et vice-versa. Le congrès présentera les thématiques au cœur de l'attention. Vous découvrirez comment les OBNL façonnent leur travail politique et donnent de la voix à leurs préoccupations.

Présentation: **Ladina Spiess**

9h00 Ouverture des portes

9h30 Mot de bienvenue

Kurt Grüter, président de la fondation Zewo

9h40 Carte de géographie politique pour les OBNL

Michael Hermann, géographe politique et directeur de Sotomo

Aperçu détaillé des thèmes marquants dans les domaines de politique sociale, sanitaire, environnementale, migratoire et de développement. Qui sont les principaux acteurs et quel rôle les OBNL jouent-elles dans le discours politique?

10h10 Nouvelles perspectives en matière de politique de développement

Philipp Aerni, directeur du centre pour la responsabilité et la durabilité des entreprises à l'université de Zurich (Zentrum für Unternehmensverantwortung und Nachhaltigkeit an der Universität Zürich)

Comment les coopérations avec le secteur privé contribuent à une croissance inclusive. Pourquoi il n'est pas suffisant d'améliorer la situation des petits producteurs ou des habitants des quartiers pauvres, ni d'encourager la production bio ou commerce équitable.

10h40 La politique sociale et de santé à la loupe

Valérie Hugentobler, Professeure à la Haute école de travail social et de la santé (HES-SO) Lausanne

Quels sont les débats qui font bouger le secteur? Qu'est-ce qui soutient le travail des organisations sociales, qu'est-ce qui les gêne? Quels sont les défis dans le secteur?

11h10 Pause

11h30 Table ronde

Comment les débats sont-ils perçus par les différents acteurs? Quelles sont leurs préoccupations? Quelles attentes ont-ils envers les autres? Comment conçoivent-ils leur rôle?

Présentation: **Ladina Spiess**

Invités: **Miriam Behrens**, directrice de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR, **Rahel Bösch**, responsable de la Division partenariats individuels de la DDC, **Mark Herkenrath**, directeur Alliance Sud, **Christine Kopp**, directrice adjointe de la Croix-Rouge suisse et cheffe de département santé et intégration, **Walter Schmid**, président de l'EPER

12h30 Pause de midi

13h30 à 14h10 Groupe d'approfondissement

1 | Lobbying sur la scène politique

Felix Wirz, directeur d'Ecopolitics

Comprendre et faire bouger la politique. Comment les NPO utilisent leurs forces dans le lobbying, argumentent correctement, adaptent leur communication aux différents groupes ciblés et s'investissent efficacement en politique en formant les bonnes alliances.

2 | Mener campagne en tant qu'ONG investigatrice

Oliver Classen, porte-parole chez Public Eye

Comment transformer des thèmes de recherche complexes et poussés en campagnes politico-économiques?

3 | Affaires publiques d'une OBNL

Martin Flügel, responsable politique et affaires publiques, Caritas Suisse

L'implication de Caritas dans les débats politiques. Thèmes actuels, défis et facteurs de réussite dans les affaires publiques des OBNL.

4 | Organe directeur de l'entraide pour les personnes en situation de handicap

Suzanne Auer, secrétaire générale chez Agile.ch

Comment représenter les intérêts de 41 organisations membres et de 1,8 million de personnes handicapées dans les domaines politique, administratif et public, ainsi que les clés de la réussite.

5 | Monitoring politique pour les OBNL

Yvan Rielle, partenaire et codirecteur chez polsan

Garder en ligne de mire les questions de politique sociale et sanitaire: c'est ainsi que les OBNL développent une bonne stratégie politique et un positionnement efficace de leurs préoccupations. Expériences et recommandations.

14h10 Pause-café

14h30 La politique des OBNL dans les médias

Mark Eisenegger, professeur à l'université de Zurich, directeur de l'institut de recherche Public et société (Forschungsinstitut Öffentlichkeit und Gesellschaft – fög)

Comment les médias relaient les débats politiques dans le domaine des OBNL.

15h00 Greta, l'exemple à suivre?

Urs Leugger, secrétaire général chez Pro Natura

Les exigences des organisations spécialisées dans défense de la nature et de l'environnement, ainsi que leur stratégie pour se faire entendre dans les débats politiques.

15h30 Les OBNL comme profession, la politique comme vocation

Jon Pult, politicien, responsable de campagne politique chez Feinheit

Réflexions sur la communication politique des OBNL et bilan du congrès.

16h00 Perspective de la Zewo et mot de la fin

Martina Ziegerer, Geschäftsleiterin Zewo

16h10 Clôture du congrès

INFORMATIONS SUR L'ÉVÉNEMENT

Date: Jeudi, 19 septembre 2019

Lieu: Volkshaus de Zurich, Stauffacherstrasse 60, Zurich

Ouverture des portes: 9h00

Durée: 9h30 bis 16h10

Traduction simultanée: allemand-français, français-allemand

Vous aurez la chance de rencontrer les dirigeants d'OBNL et des experts en communication de toute la Suisse. Profitez de cette occasion pour échanger. Restez à jour dans votre agenda politique.

Inscriptions: www.zewo.ch/congres

Prix pour les OBNL certifiées: 280 francs par personne

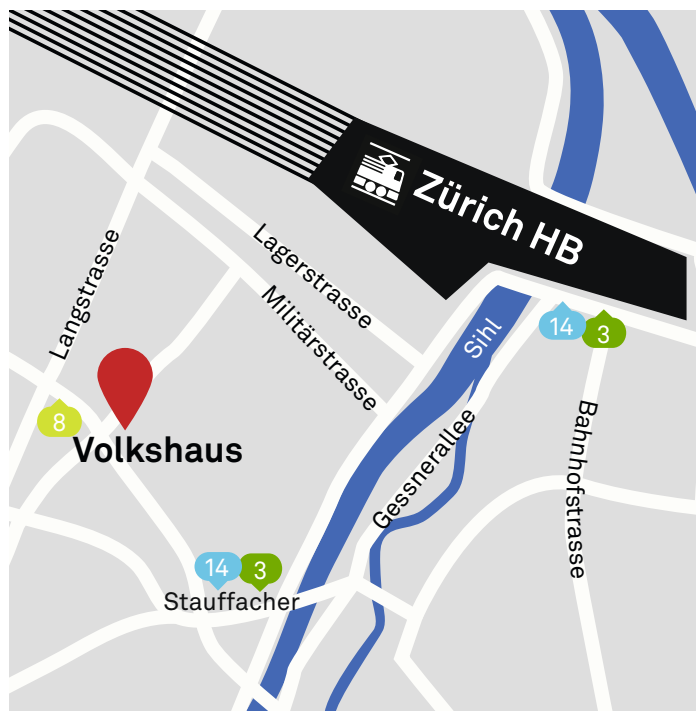
Prix régulier: 420 francs par personne

Remise: 15% de remise en cas d'inscription de plus de 3 personnes de la même OBNL

Les participantes et participants ont accès, à l'issue du congrès, à un site Internet sécurisé avec les présentations ou les documents.

Accès par les transports publics: De la gare Zurich-Hardbrücke, prenez le tram 8 jusqu'à l'arrêt Helvetiaplatz.

À partir de la gare centrale de Zurich, par le tram 3 ou 14, arrêt Stauffacher.



L'inscription est ferme pour la participante ou le participant. Les annulations d'inscriptions effectuées moins de dix jours calendaires avant le congrès entraînent la facturation de frais d'annulation à hauteur de 50% des coûts. Pour les annulations d'inscriptions effectuées moins de cinq jours avant la manifestation, les coûts sont facturés en totalité. Vous pouvez cependant volontiers transmettre le billet à un tiers. Contactez-nous pour le changement de nom au niveau de l'inscription.

Sans la Zewo, rien n'est possible

La DDC réattribue les contributions aux programmes

Les ONG peuvent dès à présent postuler auprès de la DDC pour bénéficier de contributions à leurs programmes. L'attribution s'effectue selon un nouveau système. Un examen par la Zewo est obligatoire.

Chaque année, la DDC attribue 120 millions de francs à des programmes internationaux d'ONG. Elle redéfinit les contributions tous les quatre ans. La prochaine phase est soumise à de nouvelles règles. Toutes les ONG qui désirent bénéficier, en 2021, d'une contribution à leurs programmes, doivent satisfaire aux exigences de la DDC. Si elles obtiennent l'agrément, elles peuvent postuler en vue d'une contribution. Il existe quatre groupes au choix: «Grandes ONG suisses», «Organisation faïtière d'ONG suisses», «Fédérations cantonales» et «Alliances d'ONG suisses». Pour chaque groupe, la DDC exige maintenant une certification par la Zewo.

Certification Zewo obligatoire

La DDC a défini les exigences auxquelles doit répondre une ONG afin de pouvoir postuler à des contributions. Elle exige désormais la certification Zewo non plus seulement des grandes ONG, mais également des ONG qui sont membres d'une fédération cantonale ou d'une alliance. Dans le cas d'associations faïtières, soit l'organisation faïtière, soit le membre doivent être examinés par la Zewo. La DDC vérifie par un examen d'agrément si une ONG satisfait à ses exigences. Seules les ONG qui passent cet examen avec succès sont autorisées à demander des contributions pour leurs programmes.

Plafond de 8 millions de francs

La DDC limite désormais la contribution maximale aux programmes d'une grande ONG à 30 % des programmes internationaux. Les organisations faïtières, les fédérations cantonales ainsi que les alliances d'ONG perçoivent au maximum une contribution de 40 % de leurs programmes internationaux. En tout état de cause, un plafond de 8 millions de francs est valable par an et par ONG, organisation faïtière, fédération cantonale ou alliance. Avec ces nouvelles règles, la DDC vise une répartition équitable des fonds. Le nouveau système est ouvert à toutes les ONG suisses. ■

Description	Catégories			
	(1) Grande ONG suisse	(2) Organisation faïtière	(3) Fédération cantonale	(4) Alliance
Description	Organisation disposant d'un budget annuel supérieur à dix millions de francs (moyenne des trois dernières années), incluant ses activités en Suisse et à l'étranger	Organisation coordonnant les activités de plusieurs organisations membres qui poursuivent un but commun	Regroupement d'ONG actives dans le domaine de la coopération internationale qui sont organisées au niveau cantonal	Partenariat entre plusieurs ONG indépendantes souhaitant déposer une demande commune de contributions de programmes par le biais d'un comité directeur commun
Certification par la ZEW0¹⁾	Obligatoire	Deux possibilités : • L'organisation faïtière est certifiée, ce qui garantit l'admissibilité de tous ses membres. • L'association faïtière n'est pas certifiée, ce qui oblige les membres sollicitant une contribution de programme à obtenir une certification.	Les organisations membres qui reçoivent une contribution de programme de la part de la fédération doivent être certifiées par la ZEW0.	Obligatoire pour toutes les ONG qui reçoivent des contributions de programmes en tant que membres de l'alliance
Plafond des contributions de programmes	30 % du programme international ²⁾	40 % des programmes internationaux de l'ensemble des membres ^{2) 3)}	40 % du budget de la fédération	40 % des programmes internationaux de l'ensemble des membres ^{1) 2)}
Montant maximal	8 millions de CHF par ONG	8 millions de CHF par organisation faïtière	8 millions de CHF par fédération cantonale	8 millions de CHF par ONG, membre de l'alliance

1) La ZEW0 attribue un label de qualité suisse comprenant des normes spécifiques aux ONG suisses. Ces normes concernent les domaines suivants : éthique, intégrité, gouvernance d'entreprise, utilisation efficace des moyens financiers, résultats, établissement régulier des comptes, transparence, obligation de rendre compte, collecte de fonds, communication.

2) Le programme international d'une ONG désigne ici le programme de coopération au développement et/ou d'aide humanitaire dans des pays en développement et en transition ou dans un contexte humanitaire qui est financé par des dons / aides / contributions privés et publics, des revenus de capitaux, etc. Les activités financées dans le cadre d'un mandat ou de contributions ciblées ne sont pas considérées comme faisant partie du programme international d'une ONG.

3) Les contributions maximales possibles sont calculées sur la base des programmes internationaux de chacun des membres, ce afin d'éviter le dépassement du plafond de huit millions de francs.

Tableau: Directives de la DDC pour la collaboration avec les ONG suisses

VOICI COMMENT LES ONG OBTIENNENT L'AGRÉMENT

Vous trouverez ici les > [nouvelles directives de la DDC pour la collaboration avec les ONG suisses](#) sous forme de PDF à télécharger.

Cliquer ici pour accéder à la > [procédure d'agrément de la DDC](#).

Les ONG qui n'ont pas label de qualité Zewo et désirent demander un agrément auprès de la DDC peuvent demander une > [certification de la Zewo ici](#).

Présentation remarquable affichant un nouveau format

Le supplément dons devient un cahier de journal à part entière

Le supplément dons paraît, en 2019, pour la première fois au format journal. Ainsi, votre présentation sera intégrée de façon optimale dans la Sonntagszeitung et la NZZ am Sonntag. Avec une annonce, vous atteignez près d'un million de lectrices et lecteurs.



Supplément dons 2019 au format broadsheet (image servant d'exemple de format)

Au cours de la principale période de dons de l'année, Zewo et Swissfundraising publient leur supplément dons. Le prochain numéro paraîtra le dimanche 24 novembre 2019. Il est deux fois plus grand qu'avant. Sous la forme d'un cahier à part entière joint à la NZZ am Sonntag et à la Sonntagszeitung, le supplément dons offre aux OBNL une plateforme idéale pour une annonce. Elles atteignent 902 000 lectrices et lecteurs à moitié-prix.

Attirez l'attention sur votre OBNL

Le supplément montre combien il est important de donner et ce qui compte. Des spécialistes des médias expérimentés assurent le mélange adapté de divertissement et d'information. Ils présentent des projets correspondant à une sélection de thèmes. Avec une annonce, vous assurez une excellente présentation de votre OBNL. De plus, vous bénéficiez gratuitement de la possibilité de présenter vos cadeaux. Faites partie du supplément dons 2019. Il fera connaître votre OBNL à près d'un million de lectrices et lecteurs. ■

TOUTES LES INDICATIONS D'UN SEUL COUP D'ŒIL

Date de parution: la douzième édition du supplément dons officiel de Zewo et Swissfundraising paraîtra le dimanche 24 novembre 2019 en annexe à la NZZ am Sonntag et à la Sonntagszeitung.

Tirage: Sonntagszeitung 152 566; NZZ am Sonntag 96 616

Lecteurs: Sonntagszeitung 515 000; NZZ am Sonntag 386 000

Format: Broadsheet 296 x 440mm, quadrichromie intégrale

Volume: env. 24 pages de papier-journal. La moitié constitue un contenu rédactionnel défini avec les journalistes. Aucune contribution rédactionnelle n'est proposée.

Coûts des annonces

- 16 000 francs pour une annonce d'**1/1 page sur une page de couverture**
- 14 000 francs pour une annonce d'**1/1 page**
- 10 000 francs pour une annonce de **0.5 page** en format horizontal avec sous-texte
- 7000 francs pour une annonce de **0.33 page** en format horizontal avec sous-texte
- 5000 francs pour une annonce de **0.25 page** en format vertical
- 2500 francs pour une annonce de **0.125 page** en format horizontal

Les prix d'une annonce incluent une réduction de 50 % sur les tarifs habituels.

Réservez votre annonce d'ici au **lundi 12 août 2019** au plus tard. Pour plus d'informations, contactez Swissfundraising: 071 777 20 11, spendenbeilage@swissfundraising.org

Les données d'impression définitives doivent parvenir avant le lundi 16 septembre 2019 à Swissfundraising.

Veillez noter que seules les OBNL certifiées Zewo peuvent insérer une annonce.

> Téléchargez la fiche technique pour une présentation remarquable avec toutes les indications sur les formats et les prix.



«Swiss GAAP RPC ne sert pas à contrôler les subventions»

La Fondation RPC a lancé un nouveau projet pour les subventions, les contributions et les aides. En quoi consiste-t-il? Le responsable de projet Michael Annen répond aux questions de la Zewo.

Monsieur Annen, pourquoi donc faut-il, dans Swiss GAAP RPC, de nouvelles règles pour les subventions?

Les subventions, les contributions et les aides constituent un poste de dépense significatif du budget public et un facteur économique donc important. En 2018, les subventions fédérales se sont élevées à environ 40 milliards de francs. Les bénéficiaires doivent représenter les aides et montants reçus dans leurs comptes annuels. C'est là que Swiss GAAP RPC joue un rôle décisif.

Dans quelle mesure les recommandations relatives à la présentation des comptes de Swiss GAAP RPC doivent-elles être refondues?

Les recommandations existantes ne contiennent que des prescriptions explicites de façon ponctuelle pour le traitement des subventions, des contributions et des aides, à savoir dans Swiss GAAP RPC 21, 24 et 41. Sinon, les recommandations existantes et le concept cadre servent de directives pour l'établissement du

bilan et les comptes-rendus. Les destinataires tout comme les utilisateurs souhaitent une aide à l'orientation supplémentaire afin que soit évité un traitement distinct de réalités similaires et que la possibilité de comparer et la transparence soient améliorées.

Votre groupe de travail a déjà réalisé une étude préliminaire. Où résident selon vous les plus grands besoins d'action?

Dans le cadre de la procédure de vérification, des recherches, des interviews d'experts, des consultations au sein du groupe de travail et dans les organes de Swiss GAAP RPC, des ateliers et une enquête publique ont été menés à bien. Les résultats font ressortir une vaste panoplie de domaines problématiques. Tout commence déjà par la délimitation du sujet: à quels critères la réalisation des produits doit-elle être associée? Doit-elle comptabiliser selon le principe brut ou le principe net? Conformément au cadre conceptuel figurant au chiffre 14 de Swiss GAAP RPC, nor-

malement, c'est le principe brut qui s'applique. Mais il y a des exceptions. Par exemple lorsqu'une autre recommandation technique exige le principe net, ou tout au moins l'autorise. Parfois, le principe net présente même mieux la teneur économique. Ainsi par exemple, le principe brut présente, pour les aides liées aux actifs, le potentiel de bénéfiques au bilan et offre de la transparence dans le compte de résultat. Pour les aides liées au résultat, le principe brut est parfois difficile à appliquer.

Pouvez-vous donner un exemple?

Par exemple lorsqu'on ne peut pas mesurer objectivement les donations, comme c'est le cas quand des loyers sont réduits ou des services sont fournis gratuitement. Le groupe de travail a identifié un besoin d'action supplémentaire en ce qui concerne les éventuelles demandes de restitution et réserves de propriété ainsi que les prestations en nature et services à prix réduit. De même lorsqu'il s'agit de savoir ce qui doit être divulgué.

N'est-ce pas suffisant lorsque les donateurs donnent aux bénéficiaires des instructions sur la manière de comptabiliser les subventions?

Les Swiss GAAP RPC veulent présenter les comptes annuels conformément aux situations réelles. Les bénéficiaires d'aides et de subventions doivent donc présenter la situation de leur patrimoine, de leurs finances et de leurs résultats de manière fidèle (true and fair). Le contrôle des subventions est certainement un intérêt légitime des donneurs de subventions. Le compte-rendu selon Swiss GAAP RPC revêt cependant un autre objectif. Il ne faut pas forcément pour cela de présentation « true and fair ».

Et si les subventionneurs ont des attentes particulières?

Swiss GAAP RPC a une approche qui tient compte de tous les groupes d'intérêt selon un rapport équilibré. La commission spécialisée demeurera fidèle à elle-même et réglera les subventions sur la base de principes. Swiss GAAP RPC ne peut donc pas aborder des réalités spécifiques dans le détail. Si les subventionneurs ont besoin d'informations supplémentaires, les bénéficiaires peuvent les divulguer dans leurs comptes annuels. Cependant, ils font parfois face au défi de devoir respecter des prescriptions distinctes de bailleurs de fonds distincts. Les prescriptions peuvent même se contredire d'un bailleur de fonds à un autre.

C'est un point important. On le sait: les OBNL reçoivent des fonds de la Confédération, des cantons et des communes. Comment réussir à concilier cette diversité gigantesque?

Grâce à un règlement harmonisé qui est proposé par Swiss GAAP RPC et – comme je l'ai dit – se base sur des principes. En raison de l'hétérogénéité des subventions, contributions et aides, il est cependant difficile d'émettre des règles compatibles garantissant en tout état de cause une image fidèle (true and fair view). Il n'y a donc sans doute guère de règlement harmonisé pour tous. Il nous semble cependant important que les règles reposent sur un concept harmonisé. De surcroît, la possibilité de comparer doit être garantie, par exemple par des divulgations.

Comment évitez-vous que les nouvelles règles soient en contradiction avec Swiss GAAP RPC 21?

Swiss GAAP RPC 21 ne saurait être considéré séparément des dispositions res-

tantes de Swiss GAAP RPC, mais bien plus comme un complément qui tient compte des spécificités des organisations à but non lucratif. La «true and fair view» vaut également pour les utilisateurs de Swiss GAAP RPC 21. Le cadre conceptuel et les RPC fondamentales doivent être appliqués par analogie, pour autant que Swiss GAAP RPC 21 ne comporte pas de dispositions s'en écartant. Les règles existantes de Swiss GAAP RPC 21 sont prises en compte lors de l'élaboration de règles sur les subventions, les contributions et les aides. Des modifications et compléments sont toutefois également possibles dans le cadre d'autres recommandations, mais toujours avec modération et en tenant compte du rapport coût-efficacité. Cet objectif a été recherché, avec succès, lors de perfectionnements antérieurs de Swiss GAAP RPC.

Le groupe de projet développe-t-il une norme RPC supplémentaire pour les subventions?

Au stade actuel du projet, ce n'est pas encore décidé. L'élaboration d'une norme RPC supplémentaire est une option. Elle aurait l'avantage que toutes les règles relatives au thème seraient regroupées. Il semble toutefois plus réaliste de compléter les recommandations existantes. L'établissement d'un règlement complet sur ce thème dépasserait le cadre de Swiss GAAP RPC. C'est pourquoi des droits de vote et une prescription de divulgation qui complètent les normes existantes constituent également un scénario. La tâche du groupe de projet sera de définir le concept et d'élaborer les règles.

Comment la perspective des OBNL est-elle représentée au sein du groupe de projet?

Au sein du groupe de travail, il convient de représenter autant que possible tous les groupes concernés. En particulier des utilisateurs de Swiss GAAP RPC qui reçoivent des subventions, et des destinataires qui répartissent les subventions. Ils doivent, dans la pratique, être confrontés à ce thème et présenter une expertise afférente. De plus, des réviseurs et conseillers qui font bénéficier de leurs expériences sont représentés. Les organisations à but non lucratif font partie du groupe d'utilisateurs qui sont particulièrement concernés par les subventions, les contributions et les aides. Les nouvelles règles auront des répercussions sur elles. C'est pourquoi il est important qu'outre les délégués des entreprises à but lucratif, des OBNL soient

également représentées. Nous sommes en train d'élargir le groupe de travail.

Qui a de l'expérience dans le domaine des OBNL?

Pius Bernet, directeur de la Stiftung für Scherbehinderte Luzern [Fondation pour les handicapés], s'est déclaré disposé à compléter le groupe de travail. Nous nous en réjouissons. Mais les autres membres du groupe de travail connaissent eux aussi très bien le sujet et enrichissent le projet d'une expérience et d'un savoir-faire précieux. De quoi assurer que la perspective des OBNL sera suffisamment représentée.

Quand les OBNL pourront-elles s'exprimer?

Selon le plan de projet provisoire, la consultation devrait se dérouler au cours du deuxième semestre 2020. Toutefois, les questions ou remarques au sujet du projet peuvent également préalablement être adressées au groupe de travail. > www.fer.ch/projekte/subventionen/

Selon toute vraisemblance, quand les nouvelles règles entreront-elles en vigueur?

L'adoption est prévue au plus tôt à la fin 2020. Il ne faut donc pas s'attendre à une application obligatoire avant 2021/2022. ■

INTERVIEW RÉALISÉE AVEC

Michael Annen

Managing Partner

lic. oec. HSG et expert-comptable diplômé

brag | Buchhaltungs und Revisions AG Accounting and Auditing Ltd., Zoug

Plus d'informations:

> fachsekretaer@fer.ch



photo: iad

Payer une facture QR

Ce qu'il faut savoir

A partir du 30 juin 2020, vous pourrez recevoir les premières factures QR. Les destinataires de factures qui déclenchent leurs paiements à l'aide d'un support par logiciel et matériel sont invités à adapter ces derniers. Il vaut la peine de se préparer tôt.

Maintenant que les entreprises ont introduit ISO 20022 avec succès, le prochain défi sera celui de l'harmonisation du trafic des paiements: le remplacement des bulletins de versement actuels par la facture QR. Celle-ci pourra être envoyée, à partir du 30 juin 2020, par des émetteurs de factures à leurs clients. Les sociétés qui traitent leur facturation et le trafic des paiements avec un logiciel de comptabilité sont maintenant invitées à procéder à des ajustements. Ainsi, elles seront en mesure, suffisamment tôt, de recevoir et de payer les factures QR reçues.

Il y a beaucoup de choses à faire

Afin de pouvoir traiter automatiquement toutes les données de la facture QR et déclencher le paiement, des ajustements sont nécessaires au niveau des lecteurs et des plateformes de numérisation ainsi que des logiciels de créanciers et de paiement. En effet, les logiciels et le matériel utilisés aujourd'hui pour les bulletins de versement ne peuvent pas traiter les données fournies dans la facture QR sans intervention manuelle fastidieuse. Cela s'explique par le fait que la facture QR contient beaucoup plus d'informations que

les bulletins de versement actuels.

L'information – clé du succès

Ce supplément d'information comporte des avantages. Ainsi par exemple, les communications telles que le numéro de TVA peuvent désormais également être transmises lors des virements avec références de paiement. Dans la procédure relative aux références, des indications telles que le nom et l'adresse du débiteur sont transmises intégralement au bénéficiaire du paiement et à sa banque. L'ensemble du processus de facture QR repose sur des informations de paiement structurées en continu. De quoi permettre un enregistrement et un traitement des paiements plus efficaces qu'auparavant. La condition préalable est que des numéros de compte basés sur l'IBAN soient utilisés partout. Cela simplifie le traitement mécanique et réduit considérablement le nombre d'erreurs de numérisation et d'écriture. Dans l'ensemble, le niveau d'automatisation est plus élevé et il y a moins de travail manuel et de questions. Ce qui permet d'économiser du temps et de l'argent.

La gestion de trésorerie facilitée

La facture QR ne se contente pas de réduire la charge de travail administratif dans le trafic des paiements. De surcroît, elle permet aux sociétés de gérer leur trésorerie plus aisément. Selon l'offre bancaire, les entreprises ont le choix, en matière de gestion de la trésorerie, entre les écritures collectives, les relevés de compte de fin de journée ou les états de compte intrajournaliers. Demandez conseil à votre banque.

Se préparer à temps

Les émetteurs de factures pourront envoyer des factures QR à partir du 30 juin 2020. Les destinataires de factures doivent s'attendre à ce que bon nombre de leurs fournisseurs profitent de l'occasion pour optimiser leurs processus avec la QR-facture. Toute entreprise doit s'y préparer. L'effort requis pour la conversion dépend de la complexité des logiciels de créanciers et de paiement, ainsi que des lecteurs et des plateformes de numérisation. Il est donc

essentiel que toutes les entreprises suisses, ainsi que leurs partenaires logiciels, examinent suffisamment tôt la nécessité de procéder à des adaptations internes. Ce n'est qu'ainsi que toutes les informations relatives aux paiements pourront être correctement affichées et traitées à partir de la mi-2020.

Correctement représenter les nouvelles procédures de référence

Les deux nouvelles procédures de référence peuvent être utilisées pour des besoins divers. Dans le Style Guide facture QR (voir à ce sujet le PDF en ligne > <https://www.paymentstandards.ch/dam/downloads/style-guide-fr.pdf>) avec les prescriptions et recommandations de présentation pour la section de paiement avec Swiss QR Code et pour le récépissé, à partir de la page 17, des modèles de sections de paiement avec récépissé sont représentés dans les variantes d'application les plus courantes. Jusqu'à l'arrêt des bulletins de versement courants, les sociétés pourront décider librement si elles désirent introduire la facture QR ou non. Une fois que l'infrastructure sera adaptée, l'intégralité du processus de facturation et de paiement sera nettement plus efficace. Les entreprises profiteront en outre d'options de gestion de trésorerie élargies.

Un lancement qui concerne toute la Suisse

La facture QR concerne la totalité des sociétés, des établissements étatiques et OBNL ainsi que toutes les consommatrices et tous les consommateurs. Les sociétés, éditeurs de logiciels et banques adapteront, dans les prochains mois, leurs interfaces à la facture QR. Les banques convertissent leurs infrastructures et actualisent le m-banking et l'e-banking. Les PME et les clients privés pourront, à partir du 30 juin 2020, effectuer leurs paiements sur le mode numérique, grâce à leur smartphone associé à leurs applications bancaires habituelles. Le niveau d'automatisation supérieur entraînera une diminution du nombre d'erreurs de virement. Pour les sociétés qui effectuent

AUTEUR



Contact

Maya M. Bertossa
Responsable de projet communication

PaymentStandards.CH
SIX Interbank Clearing AG
Hardturmstrasse 201
Postfach
8021 Zürich

>www.activating-digital-switzerland.ch

Madame
Pia Rutschmann
Marktgasse 28
9400 Rorschach



Robert Schneider AG
Rue du Lac 1268
2501 Bienne
téléphone: 059/987 6540
e-mail: robert@rschneider.ch
Internet: www.rschneider.ch
UID: CHE-123.456.789
Date: 01.07.2020

Facture n° Nr. 3139

Madame,

Nous vous facturons comme suit l'exécution des activités que vous nous avez commandée:

Pos.	Désignation	Qté	Prix unitaire	Total
1	Trav. jardinage	28 hrs.	CHF 120.00	CHF 3 360.00
2	Evacuation des déchets de coupe	1	CHF 307.35	CHF 307.35
			Montant	CHF 3 667.35
			TVA (%)	7.7 %
			TVA Montant	CHF 282.40
			Montant de la facture	CHF 3 949.75

Nous vous remercions de votre ordre et vous prions de régler le montant de la facture dans les 30 jours.

Avec nos salutations les meilleures.

Robert Schneider

Récapitulé

Compte / Payable à
CH58 0079 1123 0008 8901 2
Robert Schneider AG
Rue du Lac 1268
2501 Biel

Payable par
Pia Rutschmann
Marktgasse 28
9400 Rorschach

Monnaie	Montant
CHF	3 949.75

Point de dépôt

Section paiement



Monnaie	Montant
CHF	3 949.75

Compte / Payable à
CH58 0079 1123 0008 8901 2
Robert Schneider AG
Rue du Lac 1268
2501 Biel

Informations supplémentaires
Facture n° 3139 pour des travaux de jardinage et l'évacuation des déchets de coupe

Payable par
Pia Rutschmann
Marktgasse 28
9400 Rorschach

image:icd

QUESTIONS

Comment les OBNL peuvent-elles créer un bulletin de versement QR pour leurs donateurs?

Si vous créez vous-même la facture QR, vous avez besoin d'un logiciel adapté. Si vous disposez déjà de votre propre logiciel de comptabilité interne, il convient de l'adapter. Pour ce faire, contactez votre partenaire logiciel le plus rapidement possible.

Et si les donateurs n'ont pas de smartphone?

La section de paiement de la facture QR est conçue de telle sorte que même à l'avenir – comme pour les bulletins de versement actuels – un paiement sera possible via tous les canaux de paiement. Vous pouvez donc comme toujours effectuer vos paiements sur papier auprès de votre banque ou au comptoir de La Poste. Il demeure également possible d'entrer à la main le numéro de référence dans l'e-banking de même que d'utiliser des appareils de lecture ou de numérisation spéciaux.

Qu'est-ce qu'une OBNL doit modifier concrètement afin de pouvoir payer ses factures QR?

Cela dépend de votre traitement des paiements. Pour les paiements sur papier effectués par l'intermédiaire de votre banque ou à votre guichet postal ainsi que pour l'e-banking, vous n'avez rien à faire. Les modifications nécessaires seront effectuées auprès de l'établissement financier concerné et de La Poste. Si vous utilisez un logiciel de paiement, vous devez agir et demander à votre partenaire logiciel de l'adapter. Si vous disposez d'un abonnement logiciel, assurez-vous de bien installer la dernière version.

Toutes les OBNL ont-elles besoin d'un scanner et d'un nouveau logiciel?

Tout dépend de votre infrastructure et de votre logiciel. Contactez à cet effet votre partenaire logiciel. Sur le site Internet www.paymentstandards.ch, vous trouverez une FAQ qui répond à d'autres questions fréquemment posées au sujet de la facture QR.

leur facturation manuellement, des solutions de marché avec lesquelles les factures QR pourront être établies en ligne et imprimées sur du papier blanc perforé à l'aide de l'imprimante seront introduites.

Un pas vers l'avenir numérique

Avec l'harmonisation du trafic des paiements, et le soutien actif de l'économie et de la société helvétiques, la place financière Suisse pose la première pierre de processus financiers entièrement numériques. La facture QR constitue un pont essentiel entre les univers du numérique et du papier. L'eBill franchit une étape supplémentaire. La facture électronique devient parfaitement numérique. Elle est supportée par toutes les banques et systématiquement perfectionnée pour afficher la dernière technique. La facture QR et eBill sont des innovations suisses. De plus amples informations sont consultables sur www.paymentstandards.ch.

Baucoup de soutien sur le marché

La facture QR se substitue au bulletin de versement introduit il y a plus de 100 ans. Les attentes sont donc grandes. Afin de satisfaire à toutes les exigences, la place financière Suisse a procédé, à l'automne dernier, à une procédure de consultation et sollicité l'avis de représentants de tous les acteurs du marché, ce qui a été très bien accueilli. Avec des entreprises clientes qui reçoivent de grosses factures ou qui ont un volume de factures élevé, des ateliers ou des entretiens qualitatifs ont été menés à bien, et des clients privés se sont penchés sur la facture QR lors d'un test des utilisateurs. Voir à ce sujet également le [Zewo forum n° 2/2018](http://www.zewo.ch). La facture QR est un progrès numérique. Elle est acceptée également par les destinataires de factures qui veulent payer au guichet de La Poste ou par courrier.



ZEWO

Pfingstweidstrasse 10 | 8005 Zürich
info@zewo.ch | www.zewo.ch
Telefon 044 366 99 55